

Fiche Adhérent 2025-2026

Atelier : **ENCADREMENT d'ART** | Animatrice : **Françoise BERLY** | Co-animateur : **Jean-Louis CONNAN**

Sexe : Féminin / Masculin

NOM : **Prénom :**

Adresse :

Code Postal **Ville**.....

Date de Naissance :

Téléphone : Domicile Portable :

Travail Courriel :

TARIFS	Adhésion CCLR <i>*Faire un chèque à l'ordre du CCLR</i>	35 €/an	<input type="checkbox"/> réglée le
	Cotisation Atelier <i>*Faire un chèque à l'ordre du CCLR Encadrement Merci de faire à l'inscription 3 chèques de 20€</i>	60 €/an	<input type="checkbox"/> réglée le

- Cette fiche est à retourner au secrétariat avec les règlements.
-

Droit à l'image

Je soussigné(e)

Demeurant.....
 Autorise le CCLR à capter et à exploiter, à titre gracieux, mon image (photos, vidéos) dans le cadre des activités du CCLR.

Les photos pourront être publiées sur le site internet.

Ainsi que chaque fois qu'il sera nécessaire pour promouvoir l'Association.

Fait à

Le

« Lu et approuvé »

Signature



Club Culturel de Loisirs d'Expression et de Récréation
41, rue René et Jean Lefèvre – 28130 PIERRES
Téléphone : 02.37.23.12.43 Courriel : ccler.maintenon@free.fr
Site Internet : www.ccler-maintenon.com

REGLEMENT INTERIEUR

Atelier ENCADREMENT d'ART : Année 2025-2026

Animatrice, Françoise BERLY ☎ : 06.14.60.03.42

Co-animateur Jean-Louis CONNAN ☎ : 02.37.23.02.81

Jour : Le mardi tous les quinze jours. **Lieu :** Salle Amandine **Horaires :** de 17h00 à 20h00

En aucun cas, la responsabilité du CCLER n'est engagée en dehors des heures normales des cours.

TARIFS	Adhésion CCLER (Assurance, secrétariat). *Faire un chèque <u>à l'ordre du CCLER</u> .	35 €/an
	Cotisations à l'Atelier Encadrement d'Art *Faire un chèque <u>à l'ordre du CCLER Encadrement d'Art</u> . <i>*Merci de faire à l'inscription 3 chèques de 20 €</i>	60 €/an

Les cotisations restent acquises au CCLER quel que soit le nombre de cours auxquels l'adhérent aura participé.

Chaque adhérent s'engage à :

- Avoir une attitude conviviale envers les autres adhérents. Dans chaque groupe, entraide et information auprès des absents.
- Prévenir de son absence avant les cours.
- Aider aux activités liées aux manifestations, expos du CCLER (organisation des expos, publicité et affichages, mise en place du matériel, participation aux permanences, etc.).

Chaque adhérent est responsable :

- Des locaux et du matériel.
- Des dégradations qu'il pourrait commettre.

Avant de débuter toute activité, l'adhérent devra protéger sa table et celle-ci devra être nettoyée à la fin du cours.

En cas de dégradations, de perte ou de vol des vêtements ou affaires personnelles des adhérents, la responsabilité du CCLER n'est pas engagée.

La Présidente, Christine DUPRAT

XX-----

(à découper et à remettre au secrétariat).

Je soussigné(e)

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du **CCLER** (*Club Culturel de Loisirs, d'Expression et de Récréation*), concernant **l'Atelier Encadrement d'Art** pour l'année **2025-2026**.

Date :

Signature :